

Séance législative : 2 projets de loi décortiqués

Cinq textes ont été votés, notamment un permettant à tous d'ouvrir un compte en banque et un autre qui sanctionne ceux qui se rendent volontairement insolvable. Décryptage

Dans le prolongement de l'actualité donnée par le Tribunal Suprême qui vient de condamner l'État à verser 150 millions d'euros à Caroli Immo, on aurait pu s'attendre à quelques échanges vifs entre le Ministre d'État et les élus du Conseil national. Rien. Pas un mot sur le sujet lors de la séance publique de lundi. Il est vrai que l'ordre du jour portait sur le vote de cinq projets de loi sans lien avec cette affaire de millions.

Les élus ont donc passé une soirée studieuse. Outre le projet de loi instituant un régime de prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants (*lire notre article d'hier*), quatre autres textes ont été votés à l'unanimité des élus. Décryptage de deux d'entre eux.

1 Un droit au compte bancaire

Quelle que soit sa fortune ou son activité professionnelle, pouvoir ouvrir un compte en banque est un droit fondamental. « *Nul ne peut réellement vivre sans un compte bancaire, tant à titre privé, que pour des activités professionnelles ou associatives* », a rappelé Balthazar Seydoux, président de la commission Finances et Économie nationale.

Le projet de loi N° 991 instaure ainsi un droit au compte bancaire. Ce texte fait suite à une proposition adoptée en octobre 2017. Fabrice Notari, rapporteur au nom de la Commission des Finances et de



Exécutif et législatif réunis lundi soir, en séance publique... toujours sans public.

(Photo Jean-François Ottonello)

l'Économie nationale, explique que « *cette proposition de loi et le projet de loi qui en résulte, reposent deux sur le constat qu'en Principauté, des difficultés ont pu être rencontrées dans l'accès au compte bancaire. Elles ont pu concerner des particuliers, comme des opérateurs économiques intervenant dans des différents secteurs d'activité de la Principauté. Par le sujet dont elle traite, la réforme envisagée aura un impact concret sur le quotidien de nos compatriotes, des résidents et des entreprises.* »

Pas assez riche pour ouvrir un compte en banque ? C'est fini ! « *Certains résidents, souvent aux revenus les plus modestes, se*

voyaient parfois refuser le droit d'ouvrir un compte dans les établissements bancaires de la place, la gestion de ce genre de profil étant peu lucrative », explique Stéphane Valeri.

Les sociétés, quant à elle, se heurtent à différents problèmes. Le président du Conseil national a mentionné des entreprises qui, du fait de leurs activités économiques avec « *des pays sensibles* », et bien qu'ayant un business tout à fait transparent, se voyaient refuser un compte au motif que les contrôles de conformité auraient généré des coûts trop lourds pour la banque monégasque. Les banques refusent parfois d'ouvrir un compte

pour les jeunes entrepreneurs, considérant « *que telle ou telle activité ne mérite pas d'y consacrer des ressources ou n'est pas suffisamment rentable* », souligne Franck Julien. Là aussi, les banques devront y regarder à deux fois.

2 La lutte contre l'insolvabilité frauduleuse

Le projet de loi en un article. Certes, c'est court ; mais il introduit une nouvelle infraction pour sanctionner les personnes qui organiseraient leur insolvabilité dans le but premier d'échapper au paiement de leur dette. Cet article s'insère au Code pénal, dans un nouveau pa-

ragraphe intitulé « *Organisation frauduleuse de l'insolvabilité* », dans la section « *Banqueroute - Escoquerie et autres espèces de fraude* ».

Rapporteur au nom de la Commission de Législation, Béatrice Fresko-Rolfo a expliqué que « *l'objectif poursuivi par ce texte est avant tout préventif et semble répondre, de manière efficace, à un souci d'exécution des jugements de condamnation de nature patrimoniale.* »

L'élue de la minorité Horizon Monaco a expliqué avoir été sensibilisée au problème dès 2013, au point d'envisager une proposition de loi. « *Mon attention avait été attirée par une maman qui, pour obtenir le paiement de la pension alimentaire due pour ses enfants, devait saisir les juges de manière répétitive, son ex-conjoint, malgré une activité commerciale florissante, déclarant ne pas avoir les fonds suffisants. (...) De plus, l'esprit de la proposition de loi, tout comme ce projet de loi, n'était pas de se concentrer uniquement sur les non-paiements de pensions alimentaires. En effet, j'avais, à l'époque, aussi pensé aux victimes d'infractions pénales qui n'arrivaient pas à recevoir une juste compensation pour les dommages subis.* »

Et aujourd'hui de se réjouir : « *Les coupables et leurs complices pourront encourir de lourdes peines en cas de mensonges sur leurs revenus.* »

JOËLLE DEVIRAS
jdeviras@monacomatin.mc

Affaire de l'Esplanade des Pêcheurs, finances publiques : ce qu'en dit Monaco 2040

Le groupe de réflexion Monaco 2040, dont fait notamment partie l'ancien conseiller national Bernard Pasquier, a réagi sur l'affaire qui a opposé Caroli Immo à l'État quant au projet immobilier sur l'Esplanade des Pêcheurs ; affaire qui, rappelons-le, doit coûter 150 millions d'euros à l'État si l'offre de négociation d'Antonio Caroli n'est pas possible (nos articles des 26, 29 et 30 juin). « *Au vu des divers jugements de ces deux dernières années, il devenait de plus en plus probable que l'État soit condamné à verser une indemnité à Caroli Immo pour la non-réalisation du projet de l'Esplanade des Pêcheurs. C'est maintenant chose faite. L'État aurait dû provisionner, comme cela se fait par ailleurs en pareille*

*circonstance de litige. Mais il ne l'a pas fait, ni au budget rectificatif 2019 ni au budget primitif 2020. À Monaco 2040, nous avions exprimé notre étonnement lors de l'examen du budget rectificatif 2019 et incité le Conseil national à pousser dans cette direction. Malheureusement, [il] n'en a rien fait, n'a pas du tout poussé en ce sens, ni lors de l'examen du budget rectificatif 2019 ni lors de celui du budget primitif 2020. Pourquoi ? » Et Monaco 2040 de réexpliquer son analyse du budget selon lui déficitaire. « *Il est certain que si nous avions provisionné pour avoir un budget à l'équilibre, il aurait fallu réduire nos dépenses d'un montant équivalent. Où donc aurions-nous pu réduire nos dépenses ? Sur les frais de**

fonctionnement, certainement pas. Mais sur les interventions publiques et surtout sur nos investissements, là oui ! Notamment celles liées aux gros investissements et au Plan national pour le logement puisque ce sont ces postes qui ont fait augmenter les dépenses en 2019 et en 2020, ce qui a conduit l'État à piocher dans le FRC pour un montant de 200 millions d'euros par la vente d'actions de la SBM et de suspendre la provision pour le futur CHPG pour un montant de 90 M€ ces deux dernières années. Tout cela pour ne pas afficher un déficit. La politique du logement étant la priorité absolue de la majorité, celle-ci n'aurait probablement pas accepté de repousser les dépenses pour le logement. »

« *Avec une provision pour litiges dans le cas de l'Esplanade des Pêcheurs au budget rectificatif 2019 ou au budget primitif 2020, il n'y aurait pas eu ces 150 M€ de dépenses supplémentaires, qui représentent aujourd'hui environ 10 % de nos réserves liquides, qui s'ajoutent au déficit 2020 et qui seront financées en puisant encore dans le FRC comme le veut la Constitution. Nous préférierions bien sûr, comme le Conseil national, que cette somme soit inscrite au budget, mais il ne faut pas se leurrer, c'est bien le FRC qui paiera et nos réserves qui seront amputées d'autant.* » Pour Monaco 2040, il est urgent de réduire les dépenses. « *Nous avons commencé l'année 2020 avec un déficit réel de 150 millions*

d'euros au budget primitif 2020, la crise du Covid-19 a rajouté 480 M€ de déficit supplémentaire rien qu'au premier budget rectificatif de l'année, et depuis la condamnation de l'état il faut ajouter 150 M€ de plus. On frôle les 800 M€ de déficit réel pour 2020, ce qui représente déjà presque la moitié de nos réserves liquides que nous avions en début d'année, et ce n'est sans doute pas fini ! Le bon sens voudrait qu'en pareille circonstance, on réduise drastiquement nos dépenses les plus importantes. Nous ne comprenons pas que l'on fasse dans ce domaine comme si tout allait bien. Il en va pourtant sans ambiguïté de l'avenir de notre modèle social auquel nous sommes tous attachés. »